



Vétérans (40/45/50/55/60/65/70/75/80/85/90) : Nés avant le 01/01/1987, 1982, 1977, 1972, 1967, 1962, 1957, 1952, 1947, 1942 et 1937

Séniors : Du 01/01/1987 au 31/12/2007

Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2008, 2009, 2010 et 2011

Cadets (2/1) : Nés en 2012 et 2013

Minimes (2/1) : Nés en 2014 et 2015

Benjamins (2/1) : Nés en 2016 et 2017

Poussins : Nés en 2018 et après

Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2026 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).

Pour celles de janvier à juin 2027 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes
 - Vétérans, Seniors : **105,00 €**
 - Poussins à Juniors : **85,00 €**
- Loisirs
 - Toutes catégories d'âge : **75,00 €**

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.
- Paiement en plusieurs fois : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (Par ex : 1^{er} chèque la 01/10, le 2^{ème} le 01/11 et le 3^{ème} le 01/12. NB : date limite du dernier chèque le 15/12/2026).
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Personne majeure	Personne mineure
1 - Bordereau de demande de licence	1 - Bordereau de demande de licence
2 - Certificat médical ou PPS	2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé
3 - Présentation d'une pièce d'identité	3 - Présentation d'une pièce d'identité ou Livret de famille
4 - Règlement de la cotisation	4 - Fiche de renseignements complétée et signée
	5 - Règlement de la cotisation

◆Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Certificat médical ou PPS (personne majeure) ou autoquestionnaire de santé mineur

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements. Transformation possible en licence compétition en cours de saison.
- La licence découverte : elle concerne les personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir le tennis de table. Elle a une durée de validité d'un mois.